



Direction Générale du Commerce
DDRC

Rabat, le 20 mars 2020

AVIS AUX IMPORTATEURS

Dans le cadre des mesures préventives prises par le Gouvernement contre les menaces de la propagation du Coronavirus (COVID-19), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique informe les importateurs qu'à compter du 23 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, qu'il ne recevra plus les demandes de franchise douanière (DFD) et certificats d'utilisation finale (CUF) sur support papier.

Toutes les demandes de franchise douanière ou demandes de certificat d'utilisation finale, doivent être renseignées dans les formulaires y relatifs puis scannées et adressées directement par voie électronique aux adresses suivantes :

Type de la demande	Adresses emails
Demande de franchise douanière	dabbab@mcinet.gov.ma yamani@mcinet.gov.ma
Certificat d'utilisation finale	alabzaoui@mcinet.gov.ma mdiani@mcinet.gov.ma ntoumi@mcinet.gov.ma

L'envoi électronique des DFD et CUF doit comprendre les copies scannées des documents relatifs à chaque demande (facture pro-forma, état de consommation et de stocks pour le CUF, ...).

Les demandes seront instruites par le Ministère selon la procédure en vigueur puis transmises, par voie électronique, aux importateurs concernés.

